



En matière de sylviculture

La sylviculture ne s'enseigne pas à l'université. Les cours sont donnés par le gouvernement du Québec, via le ministère concerné.

Il faut être minable, lâche et hypocrite pour écrire un article belliqueux sous l'anonymat. Surtout que la personne donne sa version ignorante de ce qui s'est passé. Il aurait été beaucoup plus facile de me parler afin de connaître la vérité. C'est un jugement prématuré. C'est comme si on disait qu'une maison est affreuse alors qu'on est à creuser la cave. Ce terrain est zoné résidentiel, ce n'est pas une forêt, et en plus, je n'ai pas de compte à vous rendre.

On sait que c'est du parti pris, du racisme, de la jalousie de toujours s'en prendre à moi. Moi, qui suis dans mon pays, celui de mes ancêtres. Je n'ai pas de leçons à prendre d'ignorants étrangers.

Monsieur le maire et l'urbaniste connaissent bien le cas et ont en main mon plan d'aménagement paysager. Le problème est que les employés n'ont pas fait leur travail selon mes recommandations. Mon terrain a été détérioré, maintenant c'est moi qui devra assumer les coûts. Je n'ai jamais commandé le chemin au bord du terrain. Je voulais simplement éliminer la courbe

au profit des automobilistes empruntant la Montée Sauvage et le Chemin de la Station, bref tout est à refaire. Tant qu'aux arbres, il n'y a pas de problèmes, j'ai l'habitude d'en transplanter. Tous les gens ici peuvent vous dire qu'il y a vingt ans, j'ai fait une coupe à blanc sur 8 acres et j'ai transplanté des centaines d'arbres d'espèces nobles et de valeur ornementale.

Il n'y a pas de vraie forêt à Prévost, ce sont des boisés de broussailles qui sont repoussés lorsqu'on a abandonné les terrains qui servaient de pâturages aux animaux. Quand j'ai acheté ici, il y avait une grange, une écurie, une bergerie et un clapier en ruine. J'ai tout démoli. Il y avait une clôture à vache tout autour du terrain.

Il y a environ 50 ans, il y avait peu d'arbres, tout était en fermage ou pâturage, même le centre de la jeunesse était en pâturage. Les familles Dagenais, Monette, Snyder, Renaud, Labelle et bien d'autres occupaient ces terres. Les rangs comme le rang six étaient ouverts et il y avait des maisons et des fermes tout le long des rangs, et je me souviens que ces rangs étaient en terre battue.

Les vraies forêts ont été détruites par vos ancêtres lorsqu'ils sont

arrivés sur le continent. Ils ont fait fortune à exporter le bois en France. C'est dommage, car aujourd'hui nous aurions des forêts millénaires, pire encore ils ont détruit bien des espèces d'arbres comme : le noyer noir, le chêne blanc, le châtaignier d'Amérique et autres. Dans les Laurentides, ce sont les colons du Curé Labelle qui ont détruit les forêts.

Il est inutile de faire signer une pétition et quel droit avez-vous pour vouloir imposer vos volontés aux autres? Vous devriez apprendre que le secret du bonheur commence par se mêler de ses affaires. Vivre et laisser vivre.

Si vous voulez faire une pétition contre moi, je demande à la population qui paie pour les frais du journal de Prévost, de comprendre que les citoyens ont droit d'aménager leur terrain selon leur goût, en autant qu'on ne crée pas de désert ou un dépotoir. Je suis certaine que tous et chacun n'aimerait pas que leur voisin vienne leur dire quoi faire chez eux. On doit respecter les autres. Personne n'a besoin de petits dictateurs qui veulent imposer leurs idées.

**Marguerite Cardin
Prévost**

MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST

Règlement de zonage numéo 310

Article 5.7.1 Coupe et protection des arbres

À moins d'indication contraire à la grille des usagers et normes, l'abattage d'un arbre est régi par les dispositions suivantes

- sur tout terrain, sont autorisés une coupe d'assainissement, une coupe d'éclaircie et une coupe partielle pourvu qu'un couvert forestier résiduel d'au moins soixante pour cent (60%) du couvert forestier existant avant l'abattage soit conservé dans la partie du terrain faisant l'objet de la coupe d'assainissement, partielle ou d'éclaircie;
- sur un terrain destiné à être occupé par un usage, la coupe à blanc est autorisée pour fins d'implantation de l'usage autorisé pourvu que le rapport de la superficie de terrain n'excède pas le coefficient d'occupation du sol maximum autorisé à la grille des usages et normes.
Dans ce cas, on doit protéger adéquatement tout arbre (tronc, racine et branche) non destiné à être abattu;
- sauf dans le cas mentionné à l'alinéa b) de cet article, toute coupe à blanc est interdite incluant la coupe à blanc par bande et la coupe à blanc par trouée.
- il est interdit d'abattre un arbre localisé dans l'emprise d'une rue ou dans un parc sauf si cet arbre constitue un danger;
- il est interdit d'émonder un arbre localisé dans l'emprise d'une rue ou dans un parc sauf si nécessaire dans le cas où une branche nuit au passage d'une utilité publique aérienne.

Malgré le paragraphe précédent, l'abattage d'un arbre est autorisé sans restriction dans les circonstances suivantes:

- si l'arbre que l'on désire abattre est mort ou atteint d'une maladie incurable;
- si l'arbre que l'on désire abattre est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens;
- si l'arbre que l'on désire abattre constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété.

Le Jardin du Pasteur

CHRONIQUE HORTICOLE

CHRISTINE LANDRY
www.lejardindupasteur.com

Le long parcours historique des plantes médicinales (1^{ère} partie)

L'histoire de la médecine par les plantes remonte à la nuit des temps. Au tout début, les propriétés curatives des végétaux furent longtemps transmises par voie orale de génération en génération.

Ce moyen existe encore parmi certaines peuplades indigènes. Plusieurs de ces tribus utilisent encore des plantes officielles introduites par après dans les pharmacopées occidentales. Des peuples pourtant éloignés les uns des autres ont exploités les mêmes stimulants retrouvés dans la caféine: en Abyssinie et en Arabie le café, au sud-est asiatique le thé, en Amérique centrale le cacao, en Amérique du Sud le maté et en Afrique le cola. Par la suite, la colonisation a favorisé les échanges commerciaux et répandu l'exploitation de ces cultures.

Leurs actions

Les sociétés dites primitives utilisaient les drogues végétales selon leurs actions: purgatifs (évacuation intestinale), stoma-

tiques (digestif), narcotiques (diminuant la sensibilité), vermifuges (expulsion des vers intestinaux), aphrodisiaques (excitation sexuelle), aromatiques (odeur et goût), vésicatoires (traitement de l'épiderme), analgésiques (anti-douleur) et vomitifs (vomissement). L'administration se fait sous toutes formes: ingestion, infusion, décoction, macération cataplasme, compresse, emplâtre, onguent et friction.

Les Anciens

Des fouilles archéologiques ont prouvé l'utilisation de plantes médicinales par les anciens égyptiens comme celle du coquelicot, de la vigne et de la moutarde. Le plus ancien papyrus d'Égypte est celui d'Ebers, date de 1550 b.c. et cite

la pomme-grenade, le lin, la fenouil, le cumin, l'ail, le lis et le ricin comme remède. On utilisait le pavot comme analgésique, la mandragone comme narcotique, le ricin contre les maux de tête, la chute des cheveux et comme purgatif, la menthe comme digestif, la grenade comme vermifuge et le chanvre comme narcotique.

Les Chinois

De vieux textes chinois, le Pen Tsao Kang mu, datant de 4700 ans en 52 volumes en disent long sur l'utilisation de la rhubarbe, le thé, le fameux ginseng et bien sur bien d'autres. Une des théories anciennes de cette culture est l'identification de l'action curative de la plante par la ressemblance entre la physiologie de la plante et celle de



Illustrations de Materia Medica

servation clinique et laisse comme écrit le « Corpus Hippocraticum » consacré au traitement des maladies par les végétaux et traduit des documents en égyptien, en arabe, en hébreu et en latin. Un des premiers grand médecin-botaniste est sans contre doute Dioscoride, un grec vivant durant l'empire romain. Dans son écrit « De Materia Medica », il décrit les plantes médicinales dans leur habitat, la préparation et le dosage des remèdes.

Plinie l'Ancien et son ouvrage « Historia Naturalis » fait plûtôt conteur et collectionneur de faits divers de l'Antiquité. Par contre, Galien a plus de rigueur scientifique. Il voyage beaucoup au Moyen-Orient et démontre l'inutilité de certaines préparations inopérantes. Il met beaucoup d'emphasis sur l'emploi de solvant comme concentrateur des principes actifs des plantes.

La suite le mois prochain.

l'organe humain à soigner. Reconnue comme erronée, cette théorie a quand même permis la découverte de propriétés curatives d'un bon nombre de plantes.

Les Grecs

Côté Grecs, Pythagore promouvait la diététique et le végétarisme. Hippocrate tant qu'à lui, adopte « l'équilibre des humeurs » et établit le code d'honneur de la médecine moderne avec son « serment d'Hippocrate ». Il préconise l'ob-